Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/12/2024 - 11700 - 1993 B 00395 - 391 254 414 - UNIVERSAL SECURITY

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : UNIVERSAL SECURITY — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : RUE DU PRE AUX BOEUFS 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 9 1 2 5 4 4 1 4 0 0 0 4 1 — Néant ☐ *

			Exercice N clos le, 31/12/2023		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 106	AG 9 444	1 661
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 852	AS 21 852	
	Autres immobilisations corporelles	AT	42 682	AU 28 662	14 020
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CV		CV	
	Créances rattachées à des participations	BC		BC	
	Autres titres immobilisés	BE		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	3 209	BI	3 209
	TOTAL (II)	BJ	78 848	BK 59 958	18 890
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 731	BM	1 731
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	156 668	BY 2 413	154 255
	Autres créances (3)	BZ	6 310	CA	6 310
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	222 877	CG	222 877
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 006	CI	4 006
	TOTAL (III)	CJ	391 592	CK 2 413	389 179
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	470 440	1A 62 371	408 069

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :
03 DEC. 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN Seine-Maritime

Copie à l'original Conforme

Copyright Groupe ISA (2024) ISALUMP1A

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : UNIVERSAL SECURITY — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	170 133
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 037
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	267 170
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	24 000
	TOTAL (III)	DR	24 000
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	371
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 060
	Dettes fiscales et sociales	DY	90 687
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	781
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	116 899
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	408 069

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	116 899
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISALUMP1A

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts).

Désignation de l'entreprise : UNIVERSAL SECURITY — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 390 765	FH	FI	1 390 765
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 390 765	FK	FL	1 390 765
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	15 674
	Autres Produits (1) (11)				FQ	843
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 407 282
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	1 845
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	107 253
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	49 760
	Salaires et traitements *				FY	921 919
	Charges sociales (10)				FZ	252 558
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) * HS				GA	6 184
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	2 000
	Autres charges (12)				GE	541
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 342 060
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	65 222
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	328
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	328
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	328
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	65 550

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) BACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise UNIVERSAL SECURITY — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	25 022
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	30 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	55 022
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 073
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	30 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	31 073
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	23 949
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	14 462
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 462 632
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 387 595
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	75 037

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	967
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	13 425
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	15 674
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 29 516)	A2	45 506
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	166
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 15 990 — Obligatoires A9 29 516		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 15 990		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITE AMENDE	105	
CESSION IMMO	30 000	
DETTES PRESCITES		25 022
CESSION IMMO		30 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REPRISE BALANCE Charges sur exercices antérieu	967	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2024
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : UNIVERSAL SECURITY — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	11 106	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	21 852	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	634	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	26 884	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	15 164	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	64 534	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	30 000	8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 013	1U		1V	196	
	TOTAL IV	LQ	33 013	LR		LS	196	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	108 652	ØH		ØJ	196	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	11 106	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	21 852	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	634	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	26 884	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	15 164	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	64 534	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	30 000	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	3 209	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	30 000	NK	3 209	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	30 000	ØL	78 848	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : UNIVERSAL SECURITY — Néant ☒ *

Exercice N clos le 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2024) ISAC UMP1A

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : UNIVERSAL SECURITY — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 182	PF	263	PG		PH	9 444
TOTAL I		RK	9 182	RM	263	RN		RO	9 444
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 852	QA		QB		QC	21 852
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	325	QE	63	QF		QG	388
	Matériel de transport	QH	9 408	QI	5 140	QJ		QK	14 548
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 009	QM	717	QN		QO	13 726
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	44 593	QV	5 921	QW		QX	50 514
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	53 775	ØP	6 184	ØQ		ØR	59 958

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ							

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISAL UMP1A

UNIVERSAL SECURITY
SARL Au capital de 20000 €
Siège social : SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76800)
RUE DU PRE AUX BOEUFS
RCS ROUEN B 391 254 414

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/06/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 5 JUIN à 17h00 les associés de la SARL UNIVERSAL SECURITY au capital de 20000 euros divisés en 500 parts sociales se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la Gérance dans les formes légales et statutaires

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :
03 DEC. 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN
Seine-Maritime

Sont présents ou représentés :

MR CERDAN JEAN SEBASTIEN propriétaire de 412 parts

MME FOLLIE CORINNE propriétaire de 55 parts

MR MORISSE LAURENT propriétaire de 25 parts

MR MARESQUIER CHRISTIAN propriétaire de 3 parts

MME SOPHIE CHEVAL propriétaire de 5 parts

Soit un total de 500 parts représentant la totalité du capital social.

MONSIEUR JEAN SEBASTIEN CERDAN gérant de la société, préside l'assemblée et rappelle qu'il possède personnellement 412 parts sociales composant le capital social.

Le gérant constate en conséquence que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- examen et approbation des comptes annuels dudit exercice,

- quitus au gérant,

- affectation des résultats

- rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce,

- examen des dépenses somptuaires

- pouvoirs au porteur

Le gérant dépose devant l'assemblée et met à la disposition de celle-ci :

- Le rapport de gestion et le rapport spécial du gérant
- Les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos au 31/12/2023
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du gérant sur les opérations de la société pendant l'exercice écoulé et du rapport spécial du gérant.

Après échanges de vues, personnes ne demandant plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale décide de ratifier en tant que de besoin la tenue et la convocation de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant ressortir un bénéfice de 75 037.22 Euros et décide de donner quitus pur et simple, entier et définitif à Monsieur JEAN SEBASTIEN CERDAN, gérant de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice et pour la rémunération qui lui a été octroyée et la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles telle qu'elles figurent en comptabilité.

L'assemblée générale ratifie les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'élève à 75037,22 Euros de la manière suivante :

- à la distribution de dividendes aux associés, à concurrence de 75 000.00€
- au poste « autres réserves », à concurrence de 37.22€

TOTAL EGAL AU MONTANT DU BENEFICE NET COMPTABLE 75 037.22€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions relevant de l'article L.223-19 du code du commerce approuve les dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des observations de la gérance relative aux dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés approuve les dites dépenses (TVS sur véhicule de société utilisé par la gérance) et en donne quitus à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout ou besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents représentant la majorité des parts sociales.

